

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemBonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour la publicité de la justice](#)

## **Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour la publicité de la justice**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0575

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bonnot de Mably, Gabriel](#)

Références bibliographiques[Bonnot de Mably, De la législation ou Principes des Lois](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Maly  
Dr. Kaloustian  
op. IX

Pr la publicité de la justice.

575

348

" que le magistrat n'aura son aise  
à l'œuvre ; que il soit obligé de rapporter  
à son magistrat le texte de la loi qui condamne  
le coupable ; que il s'engage personnellement à ne  
jamais juger en vertu d'une loi qu'il croit  
injuste. Que les procédures qui sont  
en matière mystérieuses et obscurité de  
grottes, soient ouvertes au public, et  
à citoyens qui s'intéressent au sort du  
condamné ; ce sera une instruction pour  
le citoyen et son plein rôle sera."

BnF  
MSS

